



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية

لرقابة الصفقات العمومية

**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

**PROCES VERBAL
N° 49/CNCMP/2023
DU 12/06/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 12/06/2023 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Fatimatou Yahya Ahmed Maaloum, Intérimaire
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Intérimaire
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics de la SOMELEC (CPMSOMELEC)

1°/- **Examen** du complément d'information du projet d'avenant n° 01 au Marché n°02/CMI/2013, relatif à la fourniture des transformateurs électrique du site de Maaden situé dans la zone de la ville de Chami, portant sur le changement de l'usine de fabrication; **Réf. : lettre n°1550/CPMP/SOMELEC/P reçue le 06 juin 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit avenant

2°/- **Examen** du complément d'information relatif au projet de marché passé par entente directe portant sur les prestations d'ingénierie pour la préparation du DAO relatif à la mise en place du second terme entre Nouakchott et Boulenouar, l'assistance au maître d'ouvrage pendant le processus de signature du marché y afférent, le suivi du projet de mise en œuvre du second terme de la ligne haute tension 225 kV Nouakchott-Boulenouar et adaptation des postes électriques associés ainsi que la finalisation de la supervision des travaux des postes 225 kV de la ligne entre Nouakchott et Nouadhibou, **Réf: Lettre N° 1551 CPMP/SOMELEC reçue le 08/06/23**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec TRACTEBEL Engineering pour un montant de 1 976 588 Euros HTT et une durée de 27 mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0395/T/013/CPMP/MET/2021, relatif aux travaux de construction de la route Keurmecene-port de N'Diago, **Réf :lettre n°114/CPMP/MET reçue le 07/06/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir l'état d'avancement des travaux;*
- *fournir l'ordre de service n°3 objet des travaux supplémentaire;*
- *justifier davantage la proportionnalité entre le volume des travaux demandés et le délai proposé ;*
- *fournir le PV d'approbation de l'étude environnementale (la cause du retard du démarrage du projet) ;*
- *fournir l'épreuve, que les procédures administratives sont à l'origine du retard du démarrage du projet;*
- *fournir le rapport de validation de la conformité des matériaux aux spécifications techniques par le laboratoire des travaux publics.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen** du PPM actualisé du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 0146 du 12/06/2023/CPMP/MHUAT reçue le 12/06/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

2°/- **Examen** d'une autorisation de sélection de 3 candidats pour la liste restreinte suite à l'AMI relatif au recrutement d'un bureau qui sera chargé de l'élaboration de termes de références, les cahiers de charges et l'assistance technique. **Réf : lettre N°148/CPMP/MHUAT, reçue le 07 Juin 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la demande de la CPMP/MHUAT relative à une autorisation de sélection de 3 candidats pour la short liste.

CPMP/SENLIS (CPMP/SENLIS)

1°/- **Examen du projet de marché** relatif à l'impression des outils de collecte de données du SNIS (DHIS2). **Réf.: lettre n°007/CPMP/SENLIS/2023 reçue le 12 Juin 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SENLIS approuvant ledit projet de marché.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPMP/MEFP)

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de matériel de topographie GPS différentiel; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier aux motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix sur le marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir le catalogue des fournitures.*

2°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 05 pelles hydrauliques, 02 tractopelles et 02 chargeurs; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*

P

F

E

80

V

3°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 02 camions bennes équipés des grues et 02 camions porte-chars; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*

4°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 74 motopompes tractables et 05 groupes électrogènes; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*

5°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 09 camions hydrocureurs et 33 camions vidangeurs; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*

6°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 29 véhicules de brigades; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*



7°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 4560 ml de tuyaux PEHD, 02 machines à souder et 3745 unités de tampons pour regards; **Réf. lettre n°48/CPMP/MFPT/P reçue le 12 juin 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *Justifier les prix proposés par l'attributaire par rapport aux prix du marché;*
- *Fournir l'offre technique de l'attributaire;*
- *Fournir les catalogues;*
- *Revoir le délai de livraison, qui semble être long par rapport à l'urgence déclarée.*

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** d'une décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition de drones, **Réf: Lettre N°145 CPMP/MA reçue le 09/06/23**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA rendant ce dossier infructueux.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative au contrat n°27/2020 pour l'achèvement des travaux du siège de TAAZOUR, **Réf :lettre n°106/CPMP/TAAZOUR reçue le 08/06/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le PV de réception provisoire.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP)

1°/- **Examen** du PPM actualisé de l'Office du Complexe Olympique (OCO) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 00053 du 12/06/2023/CPMP/MCJSRP reçue le 12/06/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



Région de Nouakchott (CPMP/RN)

1°/- **Examen** du PPM actualisé de la Région de Nouakchott (RN) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 060 du 09/06/2023/CPMP/RN** reçue le 12/06/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agence Nationale de Recherche Géologique et du Patrimoine Minier (CPMP/ANARPAM)

1°/- **Examen** du PPM de l'Agence de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 011 du 08/06/2023/CPMP/ANARPAM** reçue le 08/06/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANARPAM approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Télédiffusion de Mauritanie (CPMP/TDM)

1°/- **Examen** du PPM actualisé de la Télé Diffusion de Mauritanie (TDM) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 010 du 08/06/2023/CPMP/TDM** reçue le 08/06/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TDM approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)



F









1°/- **Examen** du projet de marché relatif à la fourniture de 3000 tonnes d'huile alimentaire passée par entente directe destinées au Programme Temwine; **Réf. lettre n°54/CPMP/CSA/P reçue le 09 juin 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/CSA approuvant ce dossier car le prix de l'huile proposé par l'attributaire en Hors TVA est plus élevé que le prix du marché en détail et en TTC.

2°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif à la fourniture de 108,9 tonnes de farine enrichie pour le traitement de la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois; **Réf. lettre n°52/CPMP/CSA/P reçue le 09 juin 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit rapport d'évaluation.

3°/- **Examen** du projet de marché relatif à la fourniture de 2000 tonnes de sucre alimentaire passée par entente directe destinées au Programme Temwine; **Réf. lettre n°54/CPMP/CSA/P reçue le 09 juin 2023**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/CSA approuvant ce dossier car le prix du sucre proposé par l'attributaire Hors TVA est plus élevé que le prix du marché en détail en TTC.

4°/- **Examen** du projet de marché relatif à la fourniture de 170 tonnes de lait en poudre destinés à l'opération Ramadan 2023 (lot 3); **Réf. lettre n°53/CPMP/CSA/P reçue le 09 juin 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant le lot 3 dudit projet de marché conclu avec Société SMID pour un montant de 24 296 400 MRU TTC, avec une livraison dans l'immédiat.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)

1°/- **Examen** du dossier de consultation simplifiée relatif à la fourniture de fers à béton à Kiffa. **Réf :**
lettre N°0013/CPMP/ETR-ML, reçue le 08 Juin 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *Absence des justificatifs concernant le choix du mode dérogatoire ;*
- *Le choix des entreprises sélectionnées n'est justifié ;*
- *Les différentes entreprises sélectionnées doivent être invitées dans une même lettre de consultation ;*
- *L'objet de contrat doit être rectifié au niveau du projet de marché ;*
- *Les pénalités de retard doivent être prévues ;*
- *Les modalités de paiements doivent être détaillées.*

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Fatimatou Yahya Ahmed Maaloum, Intérimaire
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Intérimaire
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

